



VILLE DE SAINTÉ-ADÈLE

ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le règlement ci-après indiqué a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 mars 2023 :

« Règlement 1336 décrétant un emprunt de 560 000 \$ pour des travaux de bouclage et de réfection du réseau d'aqueduc et des infrastructures de surface pour la rue du Skieur, entre la rue Zermatt et Montclair et une portion de la rue Montclair, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 560 000 \$ »

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1336 le 8 mai 2023.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca , sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTÉ-ADÈLE, le 15 mai 2023

(s) Ariane Bélanger

Ariane Bélanger
Greffière adjointe